

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION

98	98	78
----	----	----

PRÉSENTS	62
POUVOIRS Suppléants	5
POUVOIRS Titulaires	11
ABSENTS	20

Vote Pour :	78
Vote Contre :	0
Abstention :	0

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SÉANCE DU LUNDI 16 JUILLET 2018

Date de la Convocation
10 JUILLET 2018
Date d’Affichage
11 JUILLET 2018

L’an deux mille dix-huit le seize juillet à 18h00, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR,

Présents : Mesdames et Messieurs Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno De BOISSESON, Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Alain GLADE, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NEEL, Ludivine PAYA, Christian PERO, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Michel BUFFEL à Marie GRANEL, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Richard MARTINEZ à Daniel MARCHESI

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Caroline BREUILLARD, Jean BATAILLOU à Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN à Michel TERRAL, Alain BREST à Paul SALVADOR, John DODDS à Marise ESCRIBE, Marie-Hélène HAMELLE à Gilles CROUZET, Alain LAPORTE à Annick PIEUX, Patrick MONTELS à Serge LAZARO, Serge ROUQUETTE à Michel BONNET, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ, François VERGNES à Pascal NEEL

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Dominique BOYER, Claire FITA, Claude GENIEY, Monique GUILLE, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Chantal LAFAGE, Jean-Paul LALANDE, Elisabeth LOYER, Jean-Marie NEGRE, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PEYRE, Guy PONS, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Jean-Pierre ROUSSEAU, Pierre VERDIER,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°186_2018

ACTES : 1.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 12- Avenant marché travaux de rénovation des sanitaires, répartition et isolation des locaux contigus à l’école de Tessonnières à Gaillac

Exposé des motifs

Lors de la visite préalable aux travaux, le sol de la future salle des professeurs n’était que partiellement visible. Les locaux libérés, un sondage du sol a confirmé la mauvaise qualité du

dallage reposant directement sur le sol. En effet, la dalle n'étant pas plane et présentant de nombreuses fissures, la pose de nouveau revêtement de sol ne pourra se faire dans de bonnes conditions. Des travaux de démolition du dallage existant impliquant également une cloison en brique portant sur cette dalle et de réfection d'une dalle portée sur longrines sont nécessaires. Par conséquent, il y a lieu de proposer un avenant de plus value avec l'entreprise Alain DIAS et Fils (Gaillac) attributaire du lot 2 – Gros œuvre – Couverture – Zinguerie pour un montant de 7 583,50 € HT.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relative aux marchés publics,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.3.4 compétence en matière scolaire et périscolaire,
Vu le marché de travaux, lot 2 – Gros œuvre – Couverture – Zinguerie notifié le 4 juin 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant proposé :

N° LOT	ENTREPRISES	BASE € HT	AVENANT N° 1 € HT	BASE + AVENANT € HT
1	Entreprise SAS ALAIN DIAS 81600 GAILLAC	46 518,50 €	+ 7 583,50 €	54 102,00 €

- **autorise** le président à signer tous les documents correspondants.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....
Le.....
Le Président,

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, ans, susdits,

Le Président,
Paul SALVADOR

